



# Avis d'Appel Public à Manifestation d'Intérêt

**Ville de Bois-Colombes**  
**15, rue Charles Duflos**  
**92277 Bois-Colombes Cedex**  
01.41.19.83.10  
FAX : 01.41.19.83.26  
[www.bois-colombes.com](http://www.bois-colombes.com)

**OBJET : EXERCICE D'UNE ACTIVITÉ DE RESTAURATION AMBULANTE TYPE « FOOD-TRUCK », SUR LA PLACE JEAN-MERMOZ A BOIS-COLOMBES (CET APPEL SERA L'UNIQUE POUR L'ANNÉE 2021, IL N'Y AURA PAS DE CANDIDATURES ACCEPTÉES EN COURS D'ANNÉE SAUF DÉSISTEMENT OU ANNULATION DU TITRE D'EXPLOITATION)**

Pour répondre aux besoins des habitants de la place Jean-Mermoz et de ses alentours, et afin de dynamiser le quartier, la Ville met à disposition un emplacement pour l'installation de commerces alimentaires ambulants de type « Food-truck ». Cette mesure a pour vocation de permettre à un opérateur privé de réaliser une prestation de service de restauration diversifiée à emporter, les mercredis et vendredis de 18h30 à 22h00 (horaires ajustables). Tout opérateur intéressé est invité à présenter un dossier de candidature dans les conditions décrites ci-après.

## **CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES :**

L'autorisation porte sur un emplacement sur la place Jean Mermoz – 92270 Bois-Colombes, en extérieur (sans équipement fourni).

Le candidat pourra bénéficier d'une alimentation électrique communale monophasée 16 ampères.

Son service devra être assuré pendant toute l'année, les mercredis ou vendredis (selon le jour qui lui aura été attribué) en fin de journée selon un planning de présence obligatoire préétabli avec la commune.

Quatre commerçants seront ainsi sélectionnés afin qu'un roulement soit instauré et qu'une spécialité différente soit proposée une semaine sur deux : 2 places sont ouvertes pour des passages uniquement le mercredi, et 2 places pour des passages uniquement le vendredi.

Un seul commerçant sera présent sur la place par mercredi et par vendredi, les candidats retenus pour chacun des deux créneaux fonctionneront en roulement une semaine sur deux.

Le candidat indiquera dans son dossier de candidature le jour auquel il souhaite postuler.

Il est prévu que le planning des occupations débute le mercredi 6 janvier et le vendredi 8 janvier 2021.

Tout désistement ou incapacité à assurer le service prévu devra être signalé à la Commune de Bois-Colombes par tout moyen au moins 7 jours avant la date prévue.

En cas d'incapacité ou d'empêchement, pour tout motif que ce soit, l'exploitant est libre de présenter un remplaçant à la commune de Bois-Colombes, parmi les 3 autres food trucks retenus dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt. Celle-ci se réserve le droit de choisir ou de rejeter la proposition de remplaçant. La séance annulée en dehors du délai de prévenance de 7 jours sera due.

En tout état de cause, la commune de Bois-Colombes se réserve le droit de révoquer le titre d'occupation de l'exploitant en cas d'incapacité chronique à assurer les dates de service.

Dans l'hypothèse où le titulaire d'un titre d'occupation souhaiterait arrêter définitivement sa présence sur la place Mermoz, un délai de préavis de 2 mois est à respecter. La Ville procèdera alors à son remplacement.

La Ville de Bois-Colombes se charge de communiquer, sur son journal communal et par le biais d'affichages, le planning de passage des commerçants.

### **FORME DE L'AUTORISATION :**

Il sera délivré à l'opérateur sélectionné une autorisation d'occupation du domaine public, précaire et révocable, pour une période allant jusqu'à la fin du mois de décembre 2021 selon un planning précis établi par semestre. Le titre accordé peut faire l'objet d'un renouvellement laissé à la discrétion de la Ville, contre versement d'une redevance payable d'avance. Cette autorisation est soumise au règlement des droits de voirie, aux tarifs et redevances pour occupation du domaine public communal par un commerçant ambulant par jour pour une superficie égale ou inférieure à 15m<sup>2</sup>.

Le tarif appliqué est de 25 €, pour chaque soirée de prestation. Ce montant est facturé mensuellement et à terme à échoir, pour l'occupation d'une surface maximale de 15m<sup>2</sup> (et 3.65€ par m<sup>2</sup> supplémentaire).

### **MODALITÉ DE PRÉSENTATION DES OFFRES :**

L'opérateur intéressé remettra les pièces suivantes :

1. La demande d'autorisation ci-jointe ;
2. Une lettre de candidature, présentant la situation actuelle du commerçant (type d'activité exercée, emplacements actuels occupés, nombre de personnes éventuellement employées, expériences passées) **ainsi que le jour demandé entre le mercredi et le vendredi ;**
3. Une description du projet : type de restauration, menus et tarifs envisagés, modalités de fonctionnement (horaires, nombre de personnes...), périmètre
4. Des photos du camion.

### **Les dossiers seront remis avant le lundi 9 novembre 2020 à 12h,**

- par voie postale à la commune de Bois-Colombes – Service développement Economique et Emploi 15, rue Charles Duflos 92277 Bois-Colombes Cedex
- par dépôt sur place à la même adresse du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
- Par courriel : [conomie@bois-colombes.com](mailto:conomie@bois-colombes.com) (demandez un accusé réception).

En outre, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer l'autorisation fournira avant tout commencement d'exécution :

- Une attestation d'assurance couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle.
- La justification de l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire Des Métiers / inscription au répertoire SIRENE.

## **PROCÉDURE :**

La présente procédure est libre. Elle est organisée en application de l'article L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP).

Après la présente mesure de publicité, les offres concurrentes seront analysées : les dossiers complets car répondant aux demandes énoncées dans le paragraphe « modalité de présentation des offres » seront présélectionnés, les autres seront écartés du processus.

Les candidats présélectionnés seront invités à participer à une dégustation qui aura lieu **le jeudi 19 novembre, à midi**. Cette dégustation aura lieu en deux temps, une dégustation des produits des candidats positionnés sur le créneau du mercredi, et une dégustation pour les candidats positionnés le vendredi.

Le lieu de remise des repas pour la dégustation sera communiqué aux candidats concernés, au moment de la notification de la présélection.

La dégustation viendra compléter l'étude de critères supplémentaires comme :

- Qualité globale de la prestation : formation du commerçant, diversité du menu (notamment en termes de prix, et de formules proposées), provenance des produits ;
- Aspect extérieur et intérieur du camion, en termes d'esthétisme et de propreté ;
- Diversité des spécialités entre tous les candidats retenus pour les 2 jours ;
- La mise en œuvre d'actions en faveur de l'environnement dans le fonctionnement du food truck sera appréciée (par exemple : vaisselle réutilisable ou recyclable, énergies renouvelables, etc...).

Cas où 2 candidats sont identifiés pour chaque créneau à l'issue de la dégustation :

L'issue de la dégustation détermine les food trucks retenus pour l'année 2021 et ceux-ci seront avertis au plus tard le 27 novembre du résultat.

Cas où plus de 2 candidats sont retenus à l'issue de la dégustation pour l'un ou les 2 créneaux :

A l'issue de la dégustation, les food trucks ayant donné satisfaction seront soumis au vote des bois-colombiens.

Le choix des candidats retenus ou non sera annoncé aux participants au plus tard le **4 décembre 2020**.

## **RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :**

Les opérateurs intéressés pourront obtenir tous renseignements complémentaires aux coordonnées suivantes : Service développement économique et emploi – 01.41.19.83.10

Toute demande incomplète ne sera pas traitée

Je, soussigné(e), NOM (ou raison sociale) : .....

PRÉNOM : .....

N° SIREN : ..... et votre code APE : .....

résidant à l'adresse suivante : .....

Courriel : ..... Téléphone portable : .....

**sollicite une autorisation de foodtruck sur la place Jean-Mermoz  
à Bois-Colombes pour les soirées des mercredis/vendredis de l'année 2021.**

Adresse de l'emplacement : ..... **Place Jean-Mermoz** .....

Type de commerce : ..... **Food-truck** .....

Numéro d'immatriculation du véhicule : .....

Numéro de police d'assurance (fournir la copie pour le dossier) : .....

Choix du jour :

le mercredi :

Le vendredi :

Je suis informé(e) que **le commerce ambulant est soumis à des droits de voirie journaliers.**

Les droits de voirie sont applicables du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année en cours. Les tarifs étant susceptibles d'être modifiés chaque année, **les droits de voirie en vigueur seront ceux du jour de l'occupation** du domaine public.

**LES DROITS DE VOIRIE SONT CONSULTABLES EN LIGNE À L'ADRESSE SUIVANTE :**

<http://www.bois-colombes.com/guichet/liste.php#technique>

■ **Adresse de facturation :** celle du demandeur  ou celle notée ci-dessous

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

..... Téléphone : .....

*En cas d'autorisation, je m'engage à :*

- respecter les règlements de Police et de voirie en vigueur ainsi que les prescriptions qui me seraient indiquées,
- payer sur simple demande de l'administration, le montant des droits de voirie qui sont établis conformément au tarif en vigueur ainsi que les frais éventuels de remise en état des trottoirs et chaussées.

Bois-Colombes, le .....

Signature du demandeur :

*Vos données sont nécessaires à l'exécution du service/contrat que la mairie de Bois-Colombes vous propose. Elles sont réservées à l'usage du service concerné et seront conservées pendant 2 ans. Conformément à la réglementation applicable, vous pouvez en demander l'accès, la rectification ou l'effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, de limitation et de portabilité de vos données. Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits en vous adressant à [dpo@bois-colombes.com](mailto:dpo@bois-colombes.com).*

*Toute demande devra être accompagnée d'un justificatif d'identité.*